

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 1/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

UFI:

T1Y1-60ER-N00M-D4G0

Indications diverses:

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à $\leq 0,0002\%$ par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Plâtre.

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

C: Utilisation par les consommateurs

Secteur d'utilisation [SU]

SU 19: Bâtiment et travaux de construction

Catégories de produits [PC]

PC 9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

Catégories de processus [PROC]

PROC 11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 10a: Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC 11a: Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

Catégories d'articles [AC]

AC 4: Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Promat AG

Industriestrasse 3

9542 Münchwilen

SWITZERLAND

Téléphone: +41 (0)52 320 94 00

Télécopie: +41 (0)52 320 94 02

E-mail: office@promat.ch

Site web: <http://www.promat.ch>

E-mail (personne compétente): office@promat.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse, Zurich

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 2/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Calcul

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Mention des ingrédients:

Clinker (cement)

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généralités

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

Conseils de prudence - Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - Elimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
------	---

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant. Éviter de respirer les poussières. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Contient du chrome (VI) $\leq 0,0002$ %.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 3/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

sels inorganiques et additif

Ingrédients:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Teneur
n° CAS: 68131-74-8 n° CE: 268-627-4 n° REACH: 01-2119491179-27	Ashes (residues) La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	50 - 100 pds %
n° CAS: 65997-15-1 n° CE: 266-043-4 n° REACH: 02-2119682167-31	Clinker (cement) Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger Indications diverses: Cette substance est exemptée de l'enregistrement conformément à l'article 2 (7) et l'annexe V du Règlement REACH.	5 - 10 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Éviter les frottements. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Éviter la formation de poussière. Réaction avec eau alcalin.

Produits de combustion dangereux:

Emballages composites: En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 4/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Reportez-vous à la rubrique 8.

6.1.2 Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir à l'état sec avec précaution. Éviter la formation de poussière. Pour le nettoyage, utiliser des aspirateurs industriels de modèle homologué, classe de poussière minimum: M (DIN EN 60335-2-69). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour le nettoyage:

Laver abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter de respirer les poussières. Éviter la formation de poussière. Tenez une bouteille de lotion oculaire prêt au lieu de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Contient du chrome (VI) $\leq 0,0002\%$.

Mesures de protection incendie:

Aucune mesure particulière exigée.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conditions à éviter: Forte chaleur, humidité. Éviter tout contact avec l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 5/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: agent oxydant (Métal, non noble), acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Plâtre.

GISCODE:

ZP1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2024	Clinker (cement) n° CAS: 65997-15-1 n° CE: 266-043-4	① 5 mg/m³ ⑤ (fraction respirable) S

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

8.1.3 Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière: Dispositifs avec aspiration locale / Ventilation technique du poste de travail

8.2.2 Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau:

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: $\geq 0,35$ mm

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Le temps de pénétration exact doit être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 6/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Si de la poussière est générée: Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN149), Type FFP2.

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: solide

Forme: solide (Poudre)

Couleur: gris

Odeur: sans odour

Inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à	① Méthode ② Remarque
pH	> 11	20 °C	② (solution saturée)
Point de fusion	> 1 300 °C		
Point de congélation	Aucune donnée disponible.		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible.		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	non applicable		
Densité	Aucune donnée disponible.		
Densité apparente	750 - 950 kg/m ³	20 °C	
Solubilité dans l'eau	faiblement soluble		

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Emballages composites: En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Réaction exothermique avec: agent oxydant (Métal, non noble), acides. Peut être corrosif pour les métaux. Réaction avec Aluminium, zinc, Laiton. Réaction lente et Formation de: Hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Forte chaleur, humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 7/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant (Métal, non noble), acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Si de la poussière est générée: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales:

pH > 9: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Effets dans les stations d'épuration:

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 8/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Estimation/classification:

La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

faiblement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon l'ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements de déchets

Code des déchets produit

16 03 03 *	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

* Soumis à une documentation.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 13	Sensibilisant

Code des déchets conditionnement

15 01 01	Emballages en papier et en carton
----------	-----------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et processus. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 9/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4 Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5 Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

Autorisations:

Ne contient pas une substance figurant dans l'annexe XIV de REACH.

Limites d'utilisation:

Ne contient pas de substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH.

Autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) $\geq 0,1$ %.

15.1.2 Directives nationales



[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe risque aquatique: non applicable

Classe de stockage: 8 (Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest)

Teneur en COV (SR 814.018): 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Changements avec la version 1.8:

Rubrique 1: UFI, LCS, SU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 10/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Rubrique 2, 3: classification/Éléments d'étiquetage
Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie
Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Section 9: Propriétés physiques et chimiques
Section 10: Stabilité et réactivité
Section 13: Considérations relatives à l'élimination
Section 15: Informations réglementaires
Révision générale

16.2 Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE = acute toxicity estimate
AVV = Abfallverzeichnis-Verordnung
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
BGI = Berufsgenossenschaftliche Informationen
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC₅₀ = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC₅₀ = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC₅₀ = Lethal concentration, 50%
LD₅₀ = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LGK = Lagerklasse
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Teneur
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Teneur
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit
TRGS = Technische Regeln für Gefahrstoffe
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency (ECHA): <https://www.echa.europa.eu>
ECHA, C&L Inventory: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
ECHA, Registered substances: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
GESTIS, Information system on hazardous substances: <https://www.gestis.dguv.de/search>
GESTIS, International Limit Values: <https://limitvalue.ifa.dguv.de>
Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 6 nov. 2025

Date d'édition: 6 nov. 2025

Version: 1.8



Page 11/11

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest: <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151>

Fiches de données de sécurité des fabricants

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Calcul

16.5 Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible.

16.7 Indications diverses

La présente fiche de donnée sécurité sert à décrire le produit compte tenu des exigences de sécurité. Les informations indiquées reposent sur nos connaissances actuelles; cela n'inclut cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établit aucun rapport contractuel.